

Compte rendu des réunions publiques sur le PADD

Organisation des réunions publiques

Conférenciers :

Jean-Paul Billès, Président du SM SCOT Plaine du Roussillon

Chantal Bruzi, vice-présidente du SM SCOT

Jean-Pierre Cot, vice-président du SM SCOT

Willy Burghoffer, délégué du SM SCOT

Nicolas Garcia, vice-président du SM SCOT

Eve Goze, responsable administrative du SM SCOT

Silvain Czechowski, Directeur de l'Agence d'urbanisme Catalane

Pascal Fourcade, Directeur du Projet SCOT, AURCA

Mélanie Bonneau, chargée d'étude Environnement, AURCA

Lieux et participants :

Perpignan, 10 décembre 2010 à 18H, salle des Libertés – 16 participants

Rivesaltes, 15 décembre 2010 à 18H, salle Riu – 21 participants

Ille sur Têt, 16 décembre 2010 à 18H, salle La Catalane – 23 participants

Elne, 22 décembre 2010 à 18H, salle Gavroche – 13 participants

Introduction à la réunion – 18h00

Le Président, Jean-Paul Billès remercie les participants présents. Il retrace l'historique puis expose l'intérêt de la démarche prospective du SCOT pour construire un avenir commun et aménager le territoire dans un souci de cohérence.

Il explique la méthodologie d'élaboration du SCOT jusqu'à son approbation ainsi que les principales phases engagées jusqu'alors:

- la délibération de prescription des études et mentionnant les objectifs et modalités de la concertation prise par le Syndicat mixte,
- la mission confiée à l'Agence d'Urbanisme Catalane dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études techniques,
- la validation des versions provisoires du Diagnostic territorial et de l'Etat Initial de l'Environnement par le Comité syndical du 20 avril 2009 ;
- la validation de la version provisoire du PADD amendée suite au débat sur les orientations générales qui s'est tenu lors du Comité syndical du 29 septembre 2010.

Il rappelle que la démarche de concertation publique active est un des points forts de la démarche SCOT qu'il convient de mettre en œuvre le plus efficacement possible afin de permettre de partager l'avenir du territoire avec le plus de personnes possibles outre les personnes publiques associées au projet (institutions publiques et autres).

Les moyens de concertation mis en œuvre par le Syndicat mixte sont:

- La mise à disposition d'un registre de concertation dans chaque commune et groupement de communes membres du SCOT,

- la mise en ligne sur le site internet du Syndicat mixte de l'ensemble des documents techniques et de synthèse ainsi que des modalités de concertation,
- l'envoi dans chaque collectivité du Syndicat mixte de bulletins d'information élaborés après chaque grande phase du schéma,
- la réalisation d'une conférence de presse après chaque grande phase pour tenir informé le public de l'état d'avancement du document d'urbanisme et des actions de concertation mises en œuvre (réunions publiques...)

Il ajoute qu'un bilan intermédiaire de la concertation avec le public (phase PADD) sera réalisé en Comité syndical vers la fin du premier trimestre 2011. Ce document sera adressé à toutes les communes et EPCI membres du SCOT et mis en ligne sur le site internet du Syndicat.

Jean-Paul Billès présente ensuite le territoire du SCOT qui se compose à ce jour de 81 communes et de 6 EPCI regroupés dans 4 secteurs.

Il précise que les orientations du PADD sont issues de trois journées de travail qui ont mobilisé les élus du Comité de pilotage entre mars et juin dernier. Le premier séminaire avait pour objectif de déterminer l'ensemble des orientations envisageables à l'échelle de la Plaine du Roussillon autour de 4 questions-clés (devenir de l'agriculture, modalités du vivre-ensemble, le rééquilibrage du modèle économique et la mobilité). Le second séminaire avait pour but de travailler sur un scénario jouable et de reformuler un certain nombre d'orientations. La finalité du troisième séminaire était d'identifier un scénario réalisable et de réfléchir aux conditions de mise en œuvre.

Il présente une rosace dont le contenu apporte une vision hiérarchisée autour des trois ambitions retenues lors du dernier séminaire :

- Concilier l'accueil de nouvelles populations et la qualité de vie,
- Impulser un nouveau rayonnement du Roussillon,
- Replacer l'environnement au cœur de nos pratiques.

Il propose d'ouvrir le débat après la présentation de chaque grande ambition par les chargés de mission de l'Agence d'urbanisme. Il précise qu'il serait trop long d'aborder une à une ces 36 orientations et propose de s'appuyer sur les schémas du PADD pour présenter l'essentiel des ambitions du PADD. Il rappelle aux personnes présentes que les échanges sont ouverts sur l'ensemble des contenus du PADD.

Ambition A : Concilier accueil de nouvelles populations et qualité de vie

Présentation de Pascal Fourcade :

Les élus du SCOT proposent de restaurer les grands équilibres et la cohérence territoriale en s'appuyant sur le schéma de l'armature urbaine multipolaire présenté. Ce schéma s'appuie sur un réseau de polarités composé de la ville-centre et des villes les plus importantes, reconnues comme pouvant répondre à un maximum d'enjeux.

Il s'agit d'abord de consolider le cœur d'agglomération, en capacité d'organiser des transports collectifs performants, d'accueillir des équipements d'envergure métropolitaine mais aussi des quartiers d'habitat durables conciliant mixité des fonctions, diversité de l'offre en logements et intégrant la nature en ville. Ce schéma s'appuie également sur de petites villes importantes rayonnant sur des bassins plus ruraux comme Thuir avec le massif des

Aspres, voire certaines stations balnéaires qui sont devenues de véritables villes littorales comme Canet.

Il s'agit de muscler ces polarités pour préserver et développer leurs fonctions en matière d'équipements, de services, d'activités et d'emploi ou encore de commerce, et maintenir une offre alternative à la ville centre en matière d'équipements intermédiaires.

Il y a enfin, tout le chapelet de villages de la plaine et des massifs qui doivent pouvoir bénéficier du rayonnement des pôles de proximité mais aussi créer et maintenir une série d'équipements de base.

Cette première ambition est déclinée en 3 objectifs, dont un sur la nécessité de proposer une offre en logement suffisante et adaptée. L'accueil de près de 5000 habitants supplémentaires par an et les besoins de la population déjà présente passe prioritairement par une offre de logement en lien avec le profil social de la population (tant au niveau de la diversité des revenus que de celles des structures familiales). Les élus souhaitent ne plus subir les dynamiques complexes générées par les flux démographiques mais les accompagner. Cela se traduit par exemple par des objectifs affirmés en matière de production de logements sociaux.

Réunion de Perpignan

1^{ère} question/remarque : les communes qui possèdent un PLU devront-elles modifier leur document d'urbanisme une fois le SCOT approuvé ?

Jean-Paul Billès répond que les communes du périmètre auront 3 ans à compter de l'approbation du SCOT pour modifier leur document d'urbanisme si les orientations de ce dernier ne sont pas compatibles avec celles du SCOT. Il ajoute qu'aujourd'hui, il est possible d'intervenir en amont sur les procédures de révisions générales de POS en PLU et de révisions simplifiées de PLU par l'émission d'avis sur les projets arrêtés et de dérogations pour les ouvertures à l'urbanisation de zones naturelles ou bloquées.

2^{ème} question/remarque : il faut augmenter les densités d'habitat pour permettre de faire des économies importantes sur les réseaux et redéfinir la notion de quartiers.

Jean-Paul Billès explique que la densité jouerait aussi sur les déplacements. Il ajoute qu'il convient aussi de faire évoluer les formes urbaines, par exemple en passant du lotissement systématique (parcelles de grande superficies avec villa 4 faces) à des formes plus compactes, conciliant habitat individuel et petit collectif. Il précise la nécessité de combler les « dents creuses » et de réhabiliter les logements inhabités des centres-villes.

3^{ème} question/remarque : est-ce que la densification va passer par des mesures visant à restreindre la possibilité de faire de nouveaux lotissements ?

Jean-Paul Billès répond que cela se traduira par une indication précise de la densité prévue sur les opérations les plus importantes, cette évolution devrait permettre d'atteindre des objectifs quantifiés en matière de consommation d'espace. Cela ne sera pas simple mais des objectifs chiffrés devront être inscrits dans les PLU. Par exemple, un promoteur ne pourra pas faire n'importe quoi dans le cadre d'une opération immobilière. Il ajoute que les communes et les aménageurs ont tendance aujourd'hui à augmenter les densités d'habitat, le foncier étant relativement cher et l'accession à la propriété étant difficile pour les jeunes.

Les formes urbaines ont donc commencé à évoluer avec la réduction des surfaces des terrains offerts à la construction.

4^{ème} question/remarque : avec une croissance démographique de 5 000 habitants par an dans le département, il serait intéressant de connaître les quantités de produits alimentaires importées pour nourrir ces nouvelles populations. Dans la recherche de densités, y a-t-il une réflexion sur la protection des terres à haute valeur agronomique et possédant un réel potentiel pour le futur ?

Jean-Paul Billès explique que la question de la préservation des terres à haute valeur agronomique est revenue à plusieurs reprises au cœur des débats menés à l'occasion des travaux des élus. Une étude sur la valeur des sols (comprenant plusieurs critères) a été réalisée par l'Agence d'urbanisme. Cette étude sera évoquée un peu plus tard dans le cadre de la troisième ambition. Il va de soi qu'il faut rapprocher les habitants et les vacanciers des productions locales, cela permettant de soutenir l'activité agricole mais aussi de préserver la qualité de nos paysages et de limiter l'impact du transport de marchandises importées.

5^{ème} question/remarque : une plateforme transformée en voie cyclable existe entre Perpignan et Thuir. Elle pourrait être réaménagée pour accueillir un tramway (l'entrée de Thuir connaissant un flux quotidien de 10 000 véhicules). Il est regrettable que certaines lignes ferrées comme celle de Céret ne soient pas réhabilitées.

Jean-Paul Billès précise que le document de PADD fait état des liaisons ferroviaires avec de nouvelles haltes potentielles à optimiser et à réutiliser. Il ajoute que ces liaisons concernent deux lignes :

- *La ligne desservant Elne, le Boulou jusqu'à Céret,*
- *La ligne desservant Rivesaltes et Saint Paul de Fenouillet.*

Il précise que l'idée d'adapter la plateforme existante entre Thuir et Perpignan à une voie de tramway pourrait être envisagée mais il doute des possibilités techniques de ce type d'aménagement.

Il ajoute la nécessité d'optimiser prioritairement les deux lignes existantes :

- *La ligne historique nord-sud reliant Perpignan, Elne, Argelès, Port-Vendres et Rivesaltes*
- *La ligne desservant Perpignan, Ille sur Têt, Prades (avec un cadencement plus important)*

L'optimisation de toutes ces lignes va de pair avec le confortement des pôles d'équilibre (Rivesaltes, Thuir, Elne, Ille sur Têt) de la Plaine du Roussillon.

6^{ème} question/remarque : il est regrettable que la ville de Perpignan se soit équipée d'un tram-bus et non pas d'un tram-train.

Jean-Paul Billès précise qu'il s'agit d'un problème d'adéquation entre le mode de transport collectif et la taille de la ville. Cette dernière n'a pas une taille et une densité suffisante pour s'équiper d'un tram-train. Ce système est plus adapté aux métropoles de plus de 300 000 habitants (Toulouse, Montpellier...) où les densités dans les centres-villes sont d'autre part très importantes.

Il ajoute que le coût d'un km de tram-bus est trois à quatre fois moins cher qu'un km de tram-train.

7^{ème} question/remarque : la qualité architecturale est très peu recherchée dans les nouveaux quartiers. Ne serait-il pas possible de travailler avec les architectes pour qu'ils soient plus inventifs afin que les formes urbaines correspondent plus aux aspirations de la population (besoins de logements fonctionnels, d'espaces de rangement...) ?

Jean-Paul Billès explique que la qualité du bâti sera évoquée dans le projet de SCOT mais il ajoute que ce dernier n'a pas vocation à préciser les règles concernant l'aspect extérieur des constructions comme peut le faire un PLU. D'autre part, les SCOT et les PLU ne peuvent s'immiscer dans l'organisation interne des logements qui relève d'autres réglementations (code de la construction...).

Il précise que le territoire subit de fortes pressions avec l'arrivée de nouvelles populations et que les élus sont souvent désarmés contre certains promoteurs qui accroissent leurs marges en limitant la qualité. Il faut que les notions de qualité architecturale et de patrimoine bâti soient mises en avant dans les documents d'urbanisme.

Il explique que pour regagner les cœurs de villes, il faut travailler sur la qualité architecturale mais aussi sur la qualité et la fonctionnalité des espaces publics.

Réunion de Rivesaltes

Pas de question/remarque.

Réunion d'Ille sur Têt

8^{ème} question/remarque : est-ce que les 16 000 habitants vacants sont à rénover ou bien habitables ?

Jean-Paul Billès explique que ces logements sont pour la plupart habitables mais qu'il existe beaucoup de logements insalubres et peu adaptés à la vie d'aujourd'hui en particulier au cœur de nos villes et villages. Il précise que beaucoup de communes ont fait des efforts non négligeables sur la requalification de l'espace public dans les centres-villes (places, lieux publics, parking...). En travaillant sur les dents creuses, mais également sur des opérations de renouvellement urbain de qualité on donne la possibilité aux gens de revenir dans les centres-villes où le logement reste à des prix plus accessibles qu'en périurbain.

Réunion d'Elne

9^{ème} question/remarque : Jacques PUMAREDA (maire d'Alénya et élu du Syndicat) souhaite qu'une réflexion soit menée au-delà du Tech (limite du SCOT de la Plaine du Roussillon) en relation avec le SCOT du Littoral Sud.

En termes de déplacement, il précise qu'il faut trouver une solution pour contourner l'étang de Canet, l'axe routier existant entre Canet et Saint Cyprien n'étant plus adapté à la circulation actuelle.

Sur la conception des pôles d'équilibre, il ajoute qu'il faut trouver tous les équilibres pour que chaque parcelle du territoire participe au développement. Toutes les communes ont besoin de logements, d'activités et de services publics. Il est nécessaire de prendre en compte cette politique de proximité dans les orientations du SCOT qui doit mieux organiser le territoire sans se substituer aux communes.

Jean-Paul Billès explique que les études du SCOT du Littoral Sud viennent d'être reprises par l'Agence d'urbanisme et qu'un InterSCOT va être mis en place afin de travailler avec les maîtres d'ouvrage des deux SCOT voisins (Littoral Sud et Narbonnaise)

Il ajoute que les pôles d'équilibre ont pour objectif d'offrir des équipements de services intermédiaires et surtout alternatifs à l'offre de la ville centre. Il faut donc préserver voire décentraliser dans ces pôles des services que l'on ne trouve actuellement que dans la ville centre ou dans sa périphérie.

Nicolas Garcia (maire d'Elne) souhaite conforter les propos de Jacques Pumaréda. Le PADD devrait affirmer beaucoup plus la volonté d'utiliser l'infrastructure existante du rail, notamment les lignes de Cerbère et de le Boulou/Cêret.

Ambition B : Impulser un nouveau rayonnement du Roussillon

Présentation de Pascal Fourcade :

Cette ambition propose de s'appuyer sur l'accessibilité du territoire et sur la présence du corridor routier et ferroviaire qui traverse la plaine et supporte des flux de richesses (personnes, marchandises...) mais également sur le potentiel représenté par la façade méditerranéenne. Il faut se donner les moyens d'intercepter ces flux pour créer de la valeur ajoutée, à l'image du Grand Saint-Charles et de ses 9000 emplois.

Un développement économique équilibré et solidaire s'appuie notamment sur le cœur d'agglomération et les pôles d'équilibre capables de transformer ces flux en richesses et de redistribuer ces richesses dans les micro-bassins et au-delà du périmètre SCOT en direction de l'arrière pays. Cette solidarité matérialisée par les « corridors de l'économie solidaire » se traduit aussi par une stratégie commune entre les EPCI compétents. Elle peut aussi se manifester concrètement sur un certain nombre de filières comme le tourisme (du littoral au tourisme culturel, au tourisme vert à l'oeno-tourisme...), de la santé et du bien être (pôle santé, thermalisme, climatisme...) ou encore du bois énergie (l'arrière pays produit et transforme, la plaine consomme et expédie...). C'est aussi un schéma qui vise à consolider les circuits courts (agriculture, élevage...).

Le SCOT propose aussi d'organiser l'accueil des entreprises au sein de véritables parcs d'activités garantissant un niveau de service satisfaisant (très haut débit, services aux entreprises et salariés, transports collectifs performants...) et une qualité environnementale cohérente avec les autres ambitions exprimées par le SCOT (qualité architecturale et paysagère, sobriété énergétique, économie d'espace...).

Enfin cette ambition d'asseoir un nouveau rayonnement du territoire, appuyé sur une économie à la fois performante et durable peut être en effet consolidée par une stratégie commune et transfrontalière des territoires de l'espace entre les métropoles de Barcelone, Toulouse et Montpellier-Nîmes.

Réunion de Perpignan

1^{ère} question/remarque : que vont devenir les établissements de santé installés sur la Côte Vermeille, notamment le Centre héliomarin et le grand centre de rééducation de Cerbère ?

Jean-Paul Billès explique que la Côte Vermeille est couverte par le SCOT Littoral Sud qui s'occupe des problématiques propres à son territoire. Il ajoute que le SCOT a pour vocation de structurer la demande et l'offre de services de santé sur la Plaine du Roussillon mais que l'objectif des élus n'est pas de fragiliser les autres territoires en polarisant leurs infrastructures de santé. Les élus travaillent sur l'organisation de tout le territoire du SCOT. Il ajoute que les limites de ce dernier ne correspondent pas aux limites institutionnelles (par exemple : le SCOT de la Plaine du Roussillon n'est pas calqué sur le périmètre de Perpignan Méditerranée), ce qui se traduit par des débats parfois très animés au sein du Comité syndical. Il précise que le SCOT permet cependant de réfléchir à plusieurs même si la compétition préexiste entre les différentes intercommunalités membres, les orientations qui sont privilégiées montrent cependant plus de cohérence et affirment des principes de solidarité à l'échelle du territoire, voire au-delà.

Pascal Fourcade précise que le dialogue est ouvert entre les SCOT Littoral Sud, Plaine du Roussillon et de la Narbonnaise afin d'échanger sur les problématiques communes entre ces trois territoires voisins.

Jean-Paul Billès ajoute qu'en 2017, l'ensemble du territoire national devra être couvert par les SCOT. En attendant, il précise qu'il y aura des territoires (regroupés en SCOT) qui auront réfléchi à leur devenir et d'autres qui ne l'auront pas fait. Ce décalage entre les territoires qui se fédèrent et réfléchissent à un projet commun et ceux qui ne le font pas, risque d'être encore plus pénalisant pour les seconds.

2^{ème} question/remarque : est-ce que les réformes de la fiscalité et des collectivités locales ne font pas craindre un revirement en matière de stratégie des communes et des EPCI pour rechercher des sources de financement ailleurs ?

Jean-Paul Billès précise que ce sujet ne concerne pas le SCOT. Il ajoute que la nouvelle taxe qui remplace la taxe professionnelle se base désormais sur le foncier, aussi si on augmente les constructions, les collectivités percevront plus de taxes. Cette nouvelle taxe se base aussi sur la valeur ajoutée donc les emplois de services vont créer plus d'argent que les emplois industriels. Sur notre territoire, les collectivités seront donc « gagnantes » avec cette nouvelle taxe. La dynamique de la réforme sera donc plutôt favorable pour les finances publiques locales.

Il ajoute que le fait d'être en intercommunalité permet de diminuer la compétition entre territoires.

Réunion de Rivesaltes

3^{ème} question/remarque : au lieu de freiner le développement des grandes zones commerciales, ne faudrait-il pas mieux communiquer et continuer à développer ces zones quand on voit l'attrait qu'elles exercent sur les populations de la Catalogne du Sud ?

Pascal Fourcade explique que sur les tendances actuelles, les surfaces commerciales des moyennes et grandes surfaces se développent à un rythme de 7 à 8% par an, ce qui est largement au-dessus des chiffres de croissance de la population.

Il est intéressant de constater qu'un nouveau bassin de vie est en train de s'élargir. Des communications s'intensifient avec les personnes qui viennent du sud de la frontière pour consommer dans nos tissus commerciaux (traditionnels et grandes surfaces). L'inverse est aussi vrai car les relations s'amorcent aussi en direction de Gérone et de Barcelone.

Jean-Pierre Cot ajoute que l'objectif n'est pas d'interdire l'implantation de nouveaux commerces mais de renforcer les zones existantes afin de faire face à la concurrence importante existante entre le nord et le sud et de garder un pouvoir d'attractivité.

Jean-Paul Billès intervient pour ajouter qu'il faut se concentrer sur l'existant et éviter le mitage du territoire par les zones commerciales, requalifier et mieux desservir les zones existantes.

4^{ème} question/remarque : par référence à la Loi SRU sur le plan du logement social, le SCOT pourra-t-il contraindre les communes non assujetties à réaliser ce type de logements sur leur territoire ?

Jean-Paul Billès explique que les prescriptions seront précisées dans le 3^{ème} volet du SCOT, le Document d'Objectifs et d'Orientations.

Il précise que les élus, dans le cadre des travaux du PADD, ont évoqué le souhait d'étendre la réalisation de 20% de logements sociaux pour toute nouvelle opération à toutes les communes de la Plaine du Roussillon, ces conditions seront précisées dans le DOO. Cet effort sera désormais partagé et permettra de répondre aux besoins (environ 80% de la population départementale pouvant y prétendre)

5^{ème} question/remarque : qui compose le SCOT ?

Jean-Paul Billès explique que le Comité syndical (équivalent d'un conseil municipal dans une commune) du Syndicat se compose d'élus désignés par les communes et intercommunalités composant le périmètre du SCOT, soit 91 élus communaux.

6^{ème} question/remarque : dans le cadre des activités économiques nouvelles (économie de la connaissance...), est-ce que le Syndicat et l'agence d'urbanisme travaillent avec l'université et les différents organismes de formation départementaux ?

Pascal Fourcade explique que l'agence ne travaille pas directement avec l'université et ces organismes mais que par contre elle est en lien avec les EPCI qui ont compétence en matière de développement économique car ce sont eux qui fixent les grandes lignes de développement des politiques économiques.

Pour la thématique économique, l'agence a d'autre part bénéficié d'un certain nombre d'études prospectives dont celle du Conseil général qui a établi un schéma départemental des zones d'activités. Ce schéma essaye de répertorier des besoins et de fixer des grands axes en matière de développement d'un certain nombre de filières.

La Communauté d'Agglomération a elle-aussi prévu la réalisation de ce même type de travail sur son territoire.

Jean-Paul Billès ajoute que l'université de Perpignan est membre de l'Agence d'urbanisme, ce qui permet d'avoir de nombreux échanges notamment au niveau de l'urbanisme. Il précise que des synergies sont en train de se développer avec l'université de Gérone notamment sur le Pla territorial de Gérone.

7^{ème} question/remarque : quels grands équipements structurants sur le périmètre du SCOT ?

Pascal Fourcade rappelle que le schéma de l'armature territoriale mentionne ces équipements. Il évoque entre autres :

- *Des équipements d'envergure métropolitaine qui pourraient être imaginés sur le cœur d'agglomération (un peu à l'image du théâtre de l'Archipel) ;*
- *Des équipements structurants sur les pôles d'équilibre (rayonnant sur des bassins intermédiaires) pour créer une offre alternative à la ville centre (un peu à l'image du complexe des Dômes à Rivesaltes, ou de celui de la Catalane à Ille), cela comprend aussi les équipements scolaires, sociaux, sportifs, les commerces et services (collège, maison de retraite...)*

Pour autant, il faut que chaque commune puisse aussi développer des équipements essentiels, commerces de proximité, écoles...

Jean-Paul Billès ajoute que ces équipements structurants concernent aussi des services ou des fonctions que l'on pourrait trouver sur les pôles d'équilibre et qui ont tendance à se retrouver plutôt sur la ville centre ou la périphérie perpignanaise. Il insiste sur la nécessité de préserver et de créer des services et fonctions sur les pôles d'équilibre.

8^{ème} question/remarque : au niveau du plan de circulation départemental toutes les infrastructures routières convergent sur Perpignan.

Pascal Fourcade explique que d'autres axes sont en cours de réalisation (non mentionnés sur les cartes du PADD) :

- *La grande périmétrale (projet du Conseil général) censée mettre en réseau les différents pôles d'équilibre et se concrétisant par la modernisation d'un réseau routier existant mais aussi par la création de déviations autour de Thuir, Elne, Millas, Espira de l'Agly...*
- *Le contournement routier de Perpignan (incomplet à l'heure actuelle) dont le boulevard nord-est a été récemment mis en service ;*
- *La rocade Ouest que les élus souhaitent compléter avec une première tranche en cours de réalisation jusqu'au giratoire d'EDF et qui pourrait être poursuivie jusqu'au péage Sud et peut être au-delà vers la route d'Espagne.*

Il ajoute qu'au niveau du réseau en site propre (transports collectifs), le projet du Nord au Sud de l'Agglomération qui va du Mas Balande jusqu'au Polygone Nord permettra un bouleversement des pratiques de déplacements. Les élus ont souhaité inscrire le principe de la création d'un axe TSCP de l'Est à l'Ouest de la ville de Perpignan en imaginant que ces sites propres puissent un jour sortir de la ville-centre pour s'étendre sur les villes de première couronne avec un cadencement important.

9^{ème} question/remarque : le SCOT a-t-il compétence sur le positionnement des futures gares TGV dans le département ?

Jean-Paul Billès précise que le SCOT n'a pas compétence pour préciser où localiser une seconde gare. Il ajoute que pour le moment, une seule gare TGV est prévue, celle de Perpignan. Une deuxième gare pourrait être envisagée sur Le Soler ou Rivesaltes mais à moyen ou long terme.

Jean-Pierre Cot intervient pour préciser que la gare de Perpignan n'est pas située sur la ligne TGV et qu'il est donc indispensable que le département crée une deuxième gare sur cette ligne TGV. Il ajoute que la SNCF étudie actuellement le positionnement de cette gare en tenant compte des contraintes techniques posées mais qu'aucune échéance de réalisation n'est à ce jour arrêtée.

Réunion d'Ille sur Têt

10^{ème} question/remarque : Robert OLIVE (maire de Saint Feliu d'Amont et élu du Syndicat) constate que l'organisation de l'économie est bien prise en compte sur tout le territoire du SCOT. Il se félicite de la bonne imbrication de la politique de développement économique de la CC Roussillon Conflent avec les orientations générales du SCOT.

Jean-Paul Billès remarque que l'économie est une des principales problématiques portées par la Communauté de Communes Roussillon Conflent et que la zone commerciale d'Ille sur Têt est très attractive au sein de son bassin.

11^{ème} question/remarque : il existe une inquiétude sur la compétition entre communes rurales et ville centre.

Jean-Paul Billès explique que des territoires comme Thuir et les Aspres par exemple ont des identités fortes et sont bien structurés. Le SCOT a pour objectif d'encourager le développement des activités dans toutes les centralités reconnues (pôles d'équilibre) et de mieux structurer le territoire.

Réunion d'Elne

12^{ème} question/remarque : Jacques Pumaréda pense qu'il existe encore un potentiel agricole riche qu'il faut essayer de préserver.

Il ajoute que le tourisme qui est en pleine mutation souffre sur nos territoires et qu'il conviendrait de développer de nouvelles formes de tourisme plus intelligentes (notamment en lien avec l'agriculture)

13^{ème} question/remarque : il existe un potentiel agricole important. Si l'agriculture refait surface dans la Plaine du Roussillon, ce ne sera pas sur le modèle passé mais par la distribution sur des circuits courts de produits plus qualitatifs. Le SCOT prévoit-il cette possible mutation de l'agriculture ? Quid du photovoltaïque ?

Jean-Paul Billès précise que le département a un potentiel énorme en termes d'énergies renouvelables. L'installation d'éoliennes supplémentaires est très complexe. Il faut réfléchir à l'installation de panneaux photovoltaïques en privilégiant les toitures (exemple des bâtiments de Saint Charles) plutôt que les espaces agricoles. Sur le potentiel agricole, il renvoie à la troisième partie des échanges après la présentation de l'ambition C.

Ambition C : Replacer l'environnement au cœur de nos pratiques

Présentation de Mélanie Bonneau :

Pour préserver notre environnement et notre espace agricole à fort potentiel, notre outil principal consiste à définir une armature verte et bleue. Cette armature est la résultante d'une composante « espaces naturels » regroupant les espaces boisés, les zones humides, les étangs et les principaux cours d'eau, les ripisylves et les espaces pastoraux. Ces espaces

correspondent pour l'essentiel aux espaces remarquables du littoral, aux espaces d'intérêt écologiques, qu'ils soient simplement répertoriés (ZNIEFF) ou protégés (ZPS réseau Natura 2000).

Cette armature résulte aussi d'une composante « espaces agricoles » concernant près de 200 km² et qui résulte des espaces agricoles à très fort enjeu identifiés par l'étude multicritère réalisée par l'AURCA en 2009 (CA/SAFER/BRL). Cette étude a pour ambition de sortir de la logique Friche = urbanisation future pour préserver les meilleures terres agricoles quelques soient leurs occupations actuelles. Cette seconde couche conforte la première puisque les espaces agricoles notamment dans la plaine alluviale sont aussi des supports de maintien de la biodiversité.

L'identification de cette armature et sa préservation milite pour l'édiction de règles claires qui pourront se décliner en fonction de la nature des milieux concernés et du croisement avec les autres enjeux. Cette délimitation ne s'oppose pas pour autant au développement des communes et des activités sur ces territoires, mais entend moduler ces possibilités en fonction des enjeux.

La mise en œuvre de la préservation d'une trame s'accompagne d'une limitation de l'étalement urbain et des phénomènes qui y sont associés, tels que les extensions urbaines sous forme de conurbations, le mitage des espaces agricoles ou boisés, ou encore le cloisonnement de ces espaces par les infrastructures de transports.

Réunion de Perpignan

1^{ère} question/remarque : est-ce qu'une fois que le SCOT sera approuvé, les choses seront fixées en ce qui concerne la disponibilité des terres ? Est-ce que les agriculteurs pourront garder ou trouver des terres pour continuer à cultiver ?

Mélanie Bonneau explique que le SCOT a pour objectif de donner de la lisibilité sur ces espaces en informant de « l'inconstructibilité » de certaines terres. A partir du moment où des terres seront classées non constructibles, on pourra envisager de la restructuration foncière et mettre en œuvre des politiques d'accompagnement économique et/ou des politiques d'animation foncière sur ces espaces. Ces derniers points ne relèvent pas du SCOT qui lui a vocation à planifier l'occupation de l'espace.

2^{ème} question/remarque : est-ce qu'il existe des cartes détaillées sur ces espaces agricoles non constructibles ? (exemple du projet de « Cluster logistique » sur Toulouges)

Jean-Paul Billès précise que des solutions devraient être trouvées en ce qui concerne le projet de cluster sur la commune de Toulouges.

Mélanie Bonneau explique que la carte présentée (trame verte et bleue) est très schématique mais qu'il existe à l'agence des données plus précises bien qu'elles n'atteignent pas le niveau de la parcelle. Elle ajoute que la difficulté est de concilier les différents enjeux.

Par exemple, pour les problématiques de réduction de la mobilité, il y a intérêt à développer l'urbanisation là où elle existe déjà, afin de rendre rentable un bus à haut niveau de services, ce qui peut impacter des espaces agricoles à forte valeur.

Elle ajoute également que des zones ont été identifiées comme à préserver à minima sur le plan agricole, ce qui n'empêche pas qu'une commune ou une intercommunalité puisse faire le choix de préserver d'autres espaces non identifiés. Des coupures d'urbanisation vont se

solder par la préservation d'espaces agricoles et/ou naturels entre les communes du territoire.

3^{ème} question/remarque : est-ce qu'un chiffre d'autonomie alimentaire a été calculé ?

Mélanie Bonneau répond par la négative. Elle explique que le département est déficitaire pour de nombreux produits et à l'inverse que l'on produit beaucoup plus de vin et de salades que l'on en consomme.

4^{ème} question/remarque : dans le cadre du réchauffement climatique, est-ce qu'il est prévu la replantation d'arbres en ville afin de réguler les températures de saison ?

Jean-Paul BILLES explique que cela est précisé dans le PADD et qu'il est nécessaire de réintégrer la nature en ville, de prévoir des îlots de fraîcheur pour le confort et le bien être de tous.

Réunion de Rivesaltes

5^{ème} question/remarque : est ce que le SCOT peut imposer la protection de l'étang de Canet-Saint Nazaire ?

Mélanie Bonneau précise qu'il existe déjà un certain nombre de mesures de protection sur ce site (Natura 2000...) Le SCOT n'a pas vocation à faire de la gestion mais de la planification de territoire. Les élus du Syndicat peuvent choisir d'amplifier la protection Natura 2000 en assurant des zones tampons autour de l'espace identifié. La discussion sur ce sujet n'a pas eu lieu à ce jour. Elle ajoute qu'il risque d'être difficile d'aller au-delà des protections existantes car il s'agit d'espaces déjà très contraints et que les communes concernées par ces espaces sont déjà limitées dans leur développement urbain. Rien n'empêche cependant d'édicter des principes de perméabilité et de coupures d'urbanisation pour préserver l'accès à la zone Natura 2000.

Jean-Paul Billès ajoute qu'une réflexion a actuellement lieu sur le devenir de la voie littorale reliant Saint Cyprien à Canet. La tendance au niveau des élus du Syndicat serait de limiter l'utilisation de cette route (au profit d'un réseau de transports en communs) et de réaliser ou conforter une voie rétro-littorale qui contournerait l'étang à l'Ouest afin de permettre de mieux protéger cet espace naturel et rétablir un fonctionnement plus naturel avec la mer (réouverture du grau des Allemands).

6^{ème} question/remarque : est-ce que les appellations d'origine (vignobles) ont été identifiées ?

Mélanie Bonneau répond par l'affirmative. Elle précise que les zonages d'appellation ont été pris en considération. Elle fait remarquer qu'un vignoble bénéficiant d'une appellation n'est pas forcément pérenne car il y a aussi beaucoup d'arrachages dans les vignes concernées par une appellation. Elle précise que l'appellation n'est pas un facteur qui a été retenu comme primordial pour déterminer les espaces agricoles auxquels l'on veut donner une vocation pérenne car après l'arrachage de ces vignes, il est difficile de savoir quoi replanter. L'aptitude culturelle des sols (à supporter différentes cultures) a été mise en avant car il a été considéré plus prudent de protéger des sols profonds qui peuvent faire face à l'évolution du marché et

aux différentes crises. Elle précise qu'il y a des zones viticoles qui ressortent du fait de leur dynamisme économique comme le Rivesaltais (Baixas, Espira de l'Agly, Rivesaltes) et les basses Aspres.

Jean-Paul Billès ajoute que devant l'importance de la déprise agricole, les élus ont souhaité unanimement protéger un maximum de terres à fort potentiel agricole.

7^{ème} question/remarque : les rendements de la viticulture sont tellement bas que cette dernière ne paraît pas viable : quid de la problématique de l'eau ?

Mélanie Bonneau explique que les zones irrigables ont été prises en considération. Elle explique qu'à ce jour personne n'est capable de dire si un investissement pourra être amorti pour un équipement d'irrigation sur des sols actuellement non irrigués.

Jean-Paul Billès ajoute que l'eau est un problème majeur dans le département. Si l'on arrivait à augmenter le rendement viticole grâce à l'irrigation en gardant les mêmes prix de vente, les unités de production seraient peut-être plus pérennes. Il rappelle que le SCOT n'a pas vocation à donner des préconisations concernant l'utilisation de l'eau et que cette dernière est du ressort des politiques départementales et régionales, des SAGES et des SDAGES.

8^{ème} question/remarque : comment protéger et réhabiliter les réseaux de canaux qui tombent en désuétude ?

Jean-Paul Billès précise que cela relève du foncier.

Mélanie Bonneau explique qu'à partir du moment où l'irrigation est considérée comme essentielle et que l'on possède un réseau de canaux d'irrigation très intéressant, il peut être proposé de préserver tous les espaces irrigués avec ces canaux, voire même de réhabiliter ces derniers.

Il est constaté que l'urbanisation se développe préférentiellement dans les zones irrigables car la tendance est d'aller urbaniser des zones planes alors que nos aïeux construisaient en haut des collines et cultivaient les terres alluviales en fond de vallée où ils avaient accès à l'eau. Devant cette inversion de tendance, il est proposé de rééquilibrer en redonnant une vocation agricole à des zones qui étaient naturellement irrigables plutôt que continuer à faire des extensions urbaines et chercher de l'eau dans des zones de coteaux (Aspres)

Réunion d'Ille sur Têt

9^{ème} question/remarque : Robert Olive précise qu'il sera difficile de mettre en place des règles (prescriptions) et qu'il faudra éviter d'être trop rigide dans la réglementation pour que toutes les communes puissent avoir leur part de développement urbain.

Jean-Paul Billès rappelle que l'élaboration de ce SCOT est un exercice nouveau pour les élus et ajoute que l'important est d'affirmer des principes (quel développement ? quelles protections de l'espace ?). Une fois réalisé ce schéma aura au moins le mérite d'exister. Qu'il soit considéré comme un bon ou mauvais SCOT (prescriptif ou peu prescriptif), il sera révisé au plus tard 6 ans après son approbation. C'est donc une première étape qui sera menée à son terme dans les meilleures conditions possibles.

11^{ème} question/remarque : Damien Beffara juge nécessaire de contraindre pour avoir une politique volontariste. Dans le cas contraire, elle craint de revenir vers le scénario au fil

de l'eau (développement tendanciel), que tous les projets continuent de se concentrer au même endroit et que d'autres espaces continuent à souffrir de désertification.

12^{ème} question/remarque : le SCOT est un outil de planification construit pour et par des élus. Quel est le rôle des citoyens par rapport à l'élaboration de ce document ?

Jean-Paul Billès explique que les élus sont en charge de la réalisation du schéma mais qu'il est important que la population se l'approprie et puisse contribuer à sa réalisation. Il ajoute que le SCOT est un outil très technique (d'où la présence de techniciens de l'Agence d'urbanisme aux réunions publiques) mais qui traite de choses simples : l'habitat, l'économie, les déplacements, l'environnement.

La difficulté est d'alerter, d'intéresser le public afin que la population puisse lire tous les documents mis à disposition dans les communes et sur le site internet du Syndicat, et s'exprimer/donner son avis sur les différents documents réalisés à ce jour (Diagnostic et PADD).

Il regrette que malgré les actions de concertations mises en œuvre que le public ne se déplace pas aux réunions publiques et ne s'exprime pas sur les études.

13^{ème} question/remarque : le document de PADD (dont notamment certaines cartes) est très difficile à comprendre. On pourrait penser qu'il est réalisé uniquement par des élus sans prendre en compte les réflexions d'experts comme la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la thématique de l'économie.

Jean-Paul Billès précise que l'objectif des réunions publiques est d'apporter tout complément d'information sur les études et de répondre à toute question concernant l'élaboration du SCOT et son application.

Il ajoute que les études sont réalisées par des techniciens de l'Agence d'urbanisme en association avec d'autres experts (Services de l'Etat, CCI, Chambre d'Agriculture, Conseil Général, Conseil Régional, Communauté d'Agglomération...) dans le cadre de Comité techniques. Ces experts font partie des Personnes Publiques Associées (telles que définies par le Code de l'Urbanisme). Les études sont ensuite éventuellement amendées avant d'être validées par les élus du Syndicat.

La procédure de concertation est mise en œuvre en parallèle de l'élaboration du schéma avec des actions fortes entre chaque grande phase des études. Le site Internet du Syndicat régulièrement mis à jour mentionne toutes les modalités de concertation réalisées et en cours. Il fait aussi état des bilans intermédiaires de la procédure de concertation avec le public réalisés après chaque grande phase du schéma.

Damienne Beffara intervient pour préciser que suite à l'arrêt du document d'urbanisme, se tiendra une enquête publique et que le projet n'aura de sens que si le public apporte ses contributions au schéma et donc au préalable, qu'il ait pris connaissance du contenu du document. Jean-Paul Billès ajoute que la complexité du document est un facteur limitant pour la concertation.

14^{ème} question/remarque : comment sont définies les protections notamment pour les cœurs de nature à préserver ?

Mélanie Bonneau précise que les travaux menés sur ce sujet le sont dans un contexte de lois existantes. Le jargon utilisé est en adéquation avec ces lois et les projets présents aux alentours. Le terme de « cœur de nature » a été utilisé pour sa facilité de compréhension. Elle précise qu'avant de définir toute protection, il convient de faire un état des lieux (diagnostic) avant de construire un projet politique et d'élaborer un règlement. Dans ce dernier document seront précisées des contraintes qui vont s'imposer aux PLU des différentes communes. Elles peuvent par exemple se définir par des limites d'urbanisation affichées sur une carte ou bien des règles de quotas (correspondant à un nombre maximal d'hectares urbanisables sur une durée définie) pour lutter contre l'étalement urbain. Des contraintes qualitatives peuvent aussi être ajoutées afin de redonner de la qualité aux extensions d'urbanisation.

Jean-Paul Billes précise que l'on peut protéger de façon très stricte. Sur le qualitatif, il est par exemple possible d'imposer un architecte d'opérations sur certaines urbanisations (qualité architecturale des zones d'activités économiques...) et un chapitre dans chaque PLU sur le traitement des entrées de ville. Remettre de la qualité et de la lisibilité dans nos constructions est une ambition portée par les élus de la Plaine du Roussillon qui doit aussi se décliner dans les PLU.

Réunion d'Elne

15^{ème} question/remarque : le public s'intéresse t-il au SCOT ? Comment et à quoi va-t-il s'imposer ? Comment gérer les friches industrielles ?

Nicolas Garcia précise que le SCOT a du mal encore aujourd'hui à intéresser le public (au vu de la fréquentation peu importante des réunions publiques).

Il ajoute que ce document de planification s'imposera aux documents d'urbanisme opérationnels (PLU, POS, Cartes communales, Plans Locaux de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains). Les documents qui ne seront pas en compatibilité avec le schéma devront être révisés dans un délai de 3 ans.

Que son contenu soit contestable ou pas une fois approuvé, il sera révisé au maximum six ans après sa mise en application mais il pourra l'être avant à la demande des élus.

Pascal Fourcade rappelle que l'élaboration du SCOT est un exercice nouveau pour les élus qui a le mérite de se développer sur un territoire pertinent qui va au-delà des EPCI. Il rassemble des élus qui n'avaient pas forcément l'habitude de travailler ensemble.

Ce n'est pas un projet qui va permettre de régler tous les problèmes et de répondre à tous les enjeux. Il s'agit d'une stratégie d'ensemble qui articule un certain nombre de politiques sectorielles qui trouvent des déclinaisons dans d'autres documents venant préciser les conditions d'application localement. Chaque maire aura la responsabilité de décliner ces orientations dans son document d'urbanisme à l'échelle de sa commune.

Il ajoute que la problématique des friches industrielles va être abordée dans le document d'orientations et d'objectifs du SCOT. Il existe un potentiel important de recomposition des vieilles zones d'activités (par exemple ancienne route de Thuir, Acti Sud...) qui pourrait être mis à profit et valorisé.

16^{ème} question/remarque : Jacques Pumaréda souhaite que la coopération se substitue à la concurrence et à la compétition entre communes. Pour cela, il faut que chaque collectivité soit reconnue.

17^{ème} question/remarque : il est regrettable pour le territoire de la Plaine du Roussillon que les deux Autorités Organisatrices de Transports ne travaillent pas ensemble.

Nicolas Garcia explique que c'est aussi aux citoyens d'exiger que l'on dépasse un certain nombre de clivages politiques pour essayer de réfléchir à une multi-modalité dépassant les frontières de l'agglomération.

Un conseiller communautaire de Perpignan Méditerranée présent intervient pour préciser que des discussions vont être engagées avec le Conseil général pour travailler conjointement sur la problématique des transports au niveau départemental.

18^{ème} question/remarque : tous les grands axes convergent par Perpignan. Ne pourrait-on pas parler de redistribution territoriale pour sortir du concept de ville-centre ?

Pascal Fourcade précise qu'il y a un projet porté par le Conseil général sur la grande périmétrale visant à mettre en réseau des pôles comme Millas, Estagel, Elne et Thuir par la modernisation du réseau routier existant et la création de déviations.

Il ajoute que le Diagnostic de territoire a fait le constat d'équilibres qui existaient traditionnellement sur la plaine et qui se sont rompus au profit de la périurbanisation autour de Perpignan puis à présent de la « littoralisation ». Les taux de croissance démographique atteignent 1.5 % pour Perpignan, 3.8 % pour la partie est du Littoral et tout juste 1% pour les pôles d'équilibre. Il rappelle que les élus favorisent actuellement le scénario de rééquilibrage en direction des polarités (de la ville centre mais aussi des pôles d'équilibre qui sont menacés de dilution dans l'espace péri urbain)

Conclusion

Rappel des dates et lieux de toutes les réunions publiques ainsi que des échéances du SCOT (approbation pour la fin du premier semestre 2012)

Toutes les réunions se sont terminées entre 20h et 20h30.